ment à la personne de tel souverain, qui a su s'attirer l'amour, l'admiration ou la confiance de ses peuples, mais le dévouement au prince. Nous nous imaginons malaisément dans la France républicaine la force que peut avoir ce sentiment. C'est lui qui, dans la vieille France, était la forme courante du patriotisme. C'est lui qui, en 1814, s'éveillait brusquement, à la vue du roi, chez un maréchal de l'empire : « Je le vis, et je pleurai », disait-il plus tard. Que de fois des paysans slaves mécontents, irrités murmurent : « S'il le savait! » L'empereur-roi reste pour le plus grand nombre d'entre eux le justicier, le redresseur de torts, dont la toute-puissance et la justice se manifesteront un jour.

Depuis 1526, bien des empereurs se sont succédé. Une maison d'Autriche à base territoriale en Europe centrale n'en a pas moins constamment joué son rôle dans la société des États européens.

Quand l'archiduc héritier François-Ferdinand (1) a été gravement malade ; puis quand, au moment de son mariage (2), l'empereur-roi François-Joseph a dû régler l'ordre de succession suivant les tradi-

(1) Fils aîné de l'archiduc Charles Louis, frère de l'empereur François-Joseph.

(2) Mariage morganatique avec la comtesse Sophie Chotek, devenue princesse Hohenberg. Ce mariage, dit très justement M. de Beaumont (*Revue de Paris*, *op. cit.*, p. 227), « a valu à l'héritier du trône les sympathies des populations séduites par ce roman d'un empereur qui obéit à son cœur malgré la raison d'État ».